



**DEC172565INSIS**

**Décision portant nomination de Anne-Christine HLADKY aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature de Madame Anne Peyroche, Directrice Générale Déléguée à la Science,

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Anne-Christine HLADKY, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Christine HLADKY demeure affectée à l'UMR8520 – Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie à Villeneuve d'Ascq.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2018, Madame Anne-Christine HLADKY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais-Picardie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE